RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A CHACUN SON JARDIN
6, avenue du Général de Gaulle
94550 CHEVILLY-LARUE

RAPPORT

de

CHAPELLE CONSEILS

Commissaire à la transformation
Et commissaire aux comptes

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

A CHACUN SON JARDIN

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

N.P.

CHAPELLE CONSEILS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

7, rue Leforestier
94240 L'HAŸ LES ROSES

L'Haÿ les Roses, le 26 juin 2025

Aux associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 6 juin 2025, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ✓ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- ✓ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

Pour CHAPELLE CONSEILS
Fabien CHAPELLE
Commissaire à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

CHACUN SON JARDIN
6, avenue Général de Gaulle
94550 CHEVILLY LARUE
Tél.: 01 45 47 48 85
Port.: 06 86 44 37 99
SIRET 484 436 621 00011